

*Limites des circonscriptions électorales—Loi*

paralysent la libre entreprise qui serait très facile à corriger entre les différents éléments constitutifs de l'économie.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE****L'ÉTUDE DES CAUSES DES PLUIES ABONDANTES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion, afin d'étudier une question dont l'urgence ne fait aucun doute.

Il s'agit en effet de l'inquiétude grandissante des producteurs agricoles des régions lourdement affectées par les pluies fréquentes qui retardent dangereusement les semences. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre étudie sans délai la possibilité de former un comité spécial qui serait chargé d'étudier les causes qui provoquent la chute des pluies abondantes que nous connaissons depuis le début du mois de mai et de faire les recherches nécessaires afin de découvrir si vraiment il y a provocation artificielle de la pluie, puis de faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES  
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES****MODIFICATION PRÉVOYANT LA DIVISION DES T.N.-O. EN  
TROIS DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest)** demande à présenter le bill C-198, tendant à modifier la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Territoires du Nord-Ouest).

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qu'il s'explique.

**M. Firth:** Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de modifier la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales afin que, pour des motifs relevant de la géographie, les Territoires du Nord-Ouest soient divisés en trois circonscriptions électorales, chacune d'elles devant

[M. Latulippe.]

envoyer à la Chambre un député. Ainsi, les habitants de nos régions septentrionales se trouveront mieux servis et mieux représentés.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE MULTICULTURALISME****LES RAPPORTS ENTRE LE MINISTRE ET M. OSTRY—LA  
RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE QUANT AU  
PROGRAMME— LA DOTATION EN PERSONNEL**

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre d'État chargé du multiculturalisme s'il a décidé de discuter avec M. Ostry de sa mutation dans quelque autre ministère du gouvernement. Le ministre a-t-il examiné également la question avec le secrétaire d'État et le premier ministre? Si oui, s'est-on mis d'accord sur le poste qui sera réservé à M. Ostry?

**L'hon. Stanley Haidasz (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au chef de l'opposition que j'ai de très bonnes relations de travail avec M. Ostry.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Est-ce que vous méditez?

**M. Stanfield:** Je ne cherche pas à connaître le degré de cordialité de ces relations ni à savoir qui a tort ou qui a raison dans cette controverse, mais j'aimerais savoir si le ministre accepte la responsabilité d'un programme multiculturel appliqué par des fonctionnaires comptables envers un autre ministre.

**M. Haidasz:** Monsieur l'Orateur, je suis le ministre chargé de l'application de la politique multiculturelle et je suis également satisfait de mes relations avec le secrétaire d'État.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Puisqu'il est manifeste que le ministre d'État chargé du multiculturalisme n'a pas d'autorité clairement définie au sein du gouvernement et doit compter sur des fonctionnaires comptables envers d'autres ministres pour appliquer et mettre en œuvre le programme multiculturel, j'aimerais savoir si le premier ministre prend ce programme suffisamment au sérieux pour conférer une autorité bien définie au ministre d'État et l'autoriser, indépendamment du bien-fondé de quelque controverse que ce soit, à avoir un personnel comptable envers lui pour l'application du programme.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'espère que le chef de l'opposition ne veut pas dire que nous devons créer un ministère spécial chaque fois qu'un problème particulier est porté à l'attention du gouvernement. Nous avons pris à maintes reprises par le passé des dispositions de ce genre, et elles s'avèrent très satisfaisantes. Ce programme relève d'un ministre très compétent. Comme dans les autres cas, il est secondé par un personnel qui, sur le plan administratif, en vertu des lois du Parlement, relève d'un autre ministre. Mais je répète que cette disposition a eu d'excellents résultats